

Distribution limitée

WHC-96/CONF.202/6
Paris, le 22 avril 1996
Original : anglais

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Vingtième session
Siège de l'UNESCO, Paris, Salle X (Fontenoy)

24-29 juin 1996

**Point 8 de l'ordre du jour provisoire : Décentralisation des
activités concernant le patrimoine mondial**

1. Conformément à la demande du Comité à sa dix-neuvième session à Berlin en 1995, lorsqu'il a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine session de son Bureau, le présent document de travail est destiné à informer le Bureau de la politique de décentralisation de l'UNESCO et de ses éventuelles implications pour le Centre.

2. Ce document a pour but de présenter précisément la situation actuelle de la manière suivante : (i) un bref rappel de l'essentiel de la politique de l'UNESCO en matière de décentralisation, telle qu'elle est définie dans la Stratégie à moyen terme pour 1996-2001 et dans le Programme et budget approuvés pour 1996-1997, et (ii) des informations plus détaillées sur le Bureau nordique du patrimoine mondial à Oslo.

La politique de décentralisation de l'UNESCO

3. Ainsi qu'il est mentionné dans la Stratégie à moyen terme pour 1996-2001, le principal objectif de la décentralisation est de servir plus efficacement les Etats membres en répondant à leurs besoins spécifiques et à leur situation particulière, tout en tirant pleinement partie de la moisson de connaissances, d'expériences et d'idées accumulées ou générées dans le monde entier. Il s'agit aussi d'assurer la présence active de l'Organisation au niveau des pays, aux côtés de divers organismes et fonds du système des Nations Unies et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales appropriées. Il est également rappelé que l'une des principales

fonctions des bureaux hors Siège est de maintenir des relations d'interaction avec les partenaires nationaux compétents ainsi qu'avec les représentants locaux du système des Nations Unies et des donateurs, afin d'offrir aux Etats membres un appui technique et des conseils sur les politiques à suivre, notamment pour la définition et la mise en oeuvre des programmes à financement extrabudgétaire.

4. Soulignant encore davantage l'importance de la coopération du Secrétariat avec les commissions nationales qui doivent jouer un rôle de premier plan dans les efforts de décentralisation de l'Organisation, la politique adoptée par la Conférence générale à sa vingt-huitième session vise à nouer de nouveaux partenariats avec les organisations non gouvernementales et autres représentants de la société civile, en vue d'assurer la durabilité et l'effet multiplicateur des activités de l'Organisation (28 C/5 approuvé, p. xi).

5. Depuis sa création, le Centre du patrimoine mondial a largement utilisé le réseau existant des bureaux hors Siège de l'UNESCO et des commissions nationales des Etats membres pour effectuer son travail. Ils sont particulièrement actifs dans la préparation et la réalisation de projets d'assistance technique financés par le Fonds du patrimoine mondial, l'exécution du programme promotionnel et éducatif du Centre, ainsi que dans toutes les autres activités.

Le Bureau nordique du patrimoine mondial à Oslo (NWHO)

6. Selon les termes de l'Accord signé entre l'UNESCO et le Gouvernement norvégien le 27 juin 1995, le Bureau nordique du patrimoine mondial à Oslo a été établi en tant que projet pilote sur trois ans. Ses objectifs et ses fonctions, également approuvés au préalable par d'autres pays nordiques, consistent à : améliorer la compréhension des relations humanité-nature-culture et du concept de développement durable et de préservation du patrimoine ; encourager la ratification de la Convention du patrimoine mondial par des pays qui ne sont pas encore Etats membres ; favoriser l'application de la Convention par la mise à disposition d'un centre de coordination pour le développement d'un réseau international ; mettre en place des installations pour un centre d'échange d'information qui serait une partie intégrante du système d'information du Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial ; aider à l'identification et à la proposition d'inscription de biens du patrimoine mondial, et contribuer à des études globales et thématiques destinées à améliorer la représentativité de la Liste du patrimoine mondial ; mobiliser l'assistance internationale pour la protection et la préservation des biens du patrimoine mondial, y compris par la formation de spécialistes ; appuyer les projets éducatifs liés à la préservation du patrimoine ; rechercher des financements et aider à mettre en place des dispositifs permettant de répondre rapidement à des situations d'urgence ; enfin, rechercher la coopération d'organisations intergouvernementales comme l'ICCROM,

ainsi que d'organisations non gouvernementales, particulièrement l'ICOMOS et l'UICN.

7. Le Bureau nordique est devenu opérationnel le 1er mars 1996. Son personnel est composé de trois personnes à temps complet et de trois personnes à temps partiel venant des pays nordiques. Mme Anne-Kristin Endresen en a été nommée Directrice. C'est le Gouvernement norvégien qui assure entièrement le financement et les dépenses de fonctionnement du NWHO.

8. La stratégie du Bureau nordique pour 1996-1998 et son plan d'action pour 1996 ont été inspirés par les conclusions du rapport de la Commission Brundtland, **Notre avenir commun** (1986), et celles de la Commission De Cuellar sur la culture et le développement, **Notre diversité créative** (1995). Ils comprennent deux dimensions importantes : (i) la dimension nordique et (ii) la dimension internationale.

9. En ce qui concerne la dimension nordique, un groupe spécial nommé par le Conseil nordique des ministres soumettra un rapport au printemps 1996 sur les propositions d'inscription potentielles nordiques sur la Liste, essentiellement des sites naturels. Les sites proposés sont considérés suivant une perspective nordique, dans la mesure où, en complément des sites culturels déjà inscrits, ils peuvent représenter les caractéristiques de la culture et du paysage des pays nordiques.

10. La préparation et la publication d'un rapport sur l'état de conservation de tous les sites nordiques du patrimoine mondial constitueront une mission essentielle pour la période 1996-1998. Cela contribuera également à mettre l'accent sur les méthodes et procédures du travail de suivi et de présentation de rapports en général, et de poursuivre l'analyse et la comparaison entre les différents sites en ce qui concerne leur contexte spécifique. Le rapport sera achevé à la fin de 1998.

11. Sur le principe des réseaux de l'ICOMOS, de l'UICN et du Centre du patrimoine mondial, le Bureau nordique va créer un réseau d'experts avec des apports spécifiques des pays nordiques. La base de données nationale de connaissances spécialisées actuellement élaborée par le ministère norvégien de l'Environnement sera consultable par le NWHO. D'autre part, il est prévu d'organiser plusieurs séminaires et ateliers régionaux. Un atelier sur les sites naturels et les paysages culturels se tiendra à l'automne 1996, avec la participation du Centre du patrimoine mondial, de l'UICN et de l'ICOMOS. Les autres activités prévues comprennent un séminaire sur le suivi destiné aux gestionnaires de sites, un séminaire sur les villes de la Hanse et un séminaire sur la Baltique.

La dimension internationale

12. L'objectif du NWHO est d'établir une communication et une collaboration efficaces avec les agences nationales, notamment

DANIDA, FINIDA, NORAD et SIDA, afin de tirer le meilleur parti des ressources disponibles et éviter les doubles emplois des projets.

13. Le NWHO a l'intention d'apporter sa contribution à la Stratégie globale naissante du Comité du patrimoine mondial, particulièrement en ce qui concerne les sites du patrimoine mondial en Afrique australe et en Asie du Sud-Est. Son engagement pourra se manifester par des ateliers, des réunions de stratégie, de l'assistance spécialisée, et sous forme de négociations pour collecter des fonds. Ce Bureau pourra aussi coordonner divers projets des pays nordiques dans le domaine d'action du NWHO et de la stratégie internationale du Centre du patrimoine mondial. L'objectif général est d'établir une plate-forme nordique commune pour ce travail, en insistant particulièrement sur l'équilibre nature-culture et l'équilibre Nord-Sud.

14. Le Bureau nordique du patrimoine mondial coopérera quotidiennement avec le Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial et mobilisera le soutien en faveur des projets d'assistance internationale. Il cherchera également à établir un partenariat permanent avec les organismes consultatifs relevant de la Convention et d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales.